

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No
80) Chariot à moteur *	F E N D T	Farmer 203 V II (155/0)	CH 8259 17

Constructeur X. FENDT & CO., Maschinen- und Schlepperfabrik, D-8952 Marktberdorf
 Identification sur la plaquette du constructeur "155/0"
 numéro du châssis "155/05/...."

Plaquette du constructeur à droite, latéralement sur le support de l'essieu avant
 Numéro du châssis à droite, latéralement sur le support de l'essieu avant
 Identification du moteur "F3L 913" à gauche, latéralement sur le bloc, près de la pompe hydraulique
 Importateur Landw. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), FENDT-Generalimport, 8207 Schaffhausen

Châssis	Moteur	Marque	Type	F3L 913.42
Nombre d'essieux/pneus <u>2 / 4</u>	Marque	en ligne	Temps	4
Suspension =	Construction	D	Position	avant
Direction <u>hydrostatique, assistance hydraulique</u>	Carburant	air	Cylindres	3
Entraînement <u>sur roues arrière</u>	Refroidissement	102	Course	125
Frein de service <u>mécanique, expansion interne, sur les arbres d'entraînement resp. sur roues AR, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage</u>	Alésage	3063	CV-impôt	15,60
Frein auxiliaire <u>mécanique, à ruban, sur les arbres d'entraînement resp. sur les roues arrière</u>	Cylindrée	42 DIN	à min-1	2300
Frein d'arrêt <u>identique au frein auxiliaire</u>	Puissance en kW	198	à min-1	1600
Ralentisseur =	Couple max Nm	-	1 = 415 x ø 130 mm ou 1 cheminée 720 x ø 110 mm	
Contrôle 2 circuits =	Déparasitage	Silencieux	FENDT H146,200,100,020 Eberspächer 16,50,278.02,000	

Carrosserie/Équipement ****)** §) tracteur

Nombre de portes 2/avec cabine Indic. vitesse =

Ceintures sécurité avant = arrières =

Cale = Rétroviseurs 2/avec cabine

Antivol = Essuie-glace 1/avec cabine

Réservoir carburant 1/plastique, 59 litres

Avertisseur BOSCH 20016 (E) ou d'autres modèles homologués

Nombre de places : total 1 av _____ centre _____ ar _____

Dimensions	intérieur	extérieur	Empattement	1920
Longueur		3300	Essieu double av	ar
Largeur		1000-1585	Voie av	770 - 1130
Hauteur		2080	Voie ar	710 - 1270
Porte à faux avant		520	Braquage ø	g 6300 d 5800
Porte à faux arrière		860		
Garde au sol	à vide		en charge	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	730	1000	1730
Répartition charge			
Poids garantis	1300	2300	3000
Pneus	7.5 L - 15 AS	12.4 R 24	+)
Ply/bar	6 / 2,5	6 / 1,6	
Charge pour Vmax	1360	2720	
Jantes	30	30	
	5 1/2 J x 15	W 9 x 24	

Garantie poids remorquable avec/sans frein	mécanique	automatique
Garantie poids de l'ensemble	-	38000
Poids remorquable testé	-	-
Charge garantie sur le toit	-	-
Vitesse maximale selon le constructeur testée	24,6 km/h	2450 km/h
	24,6 km/h à min-1	moteur 660/1220 prise de force

Emissions de bruit		Au passage	Mesure à l'arrêt	Remarques	Indications pour le permis de circulation	(Code)
Boîte de vitesses	i-e	dB/A	dB/A min-1			
m13/m17	20,80	85,0	79,0 1725	(ab)ac)	Genre du véhicule <u>Chariot à moteur</u>	
					Marque et type <u>F E N D T Farmer 203 V II</u>	
					Homologation No CH <u>8259 17</u>	
					Carrosserie <u>tracteur</u>	
F	G	H	J	R		
De fumée OCE annexe 3	ECE-24				Places total <u>1</u>	avant
b = 1,10 à 2185 min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	min-1	Poids à vide <u>1730</u>	Carburant <u>D</u>
b = 2,20 à 1600 min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	min-1	Charge utile <u>-</u>	Cylindrée <u>3063</u>
b = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	min-1	Poids total <u>-</u>	CV-impôt <u>15,60</u>
O	O+P					
S Bacharach = 2,0	Pompe d'injection	BOSCH				

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Immatriculation comme tracteur, voir CH 4259 77.
- **) Carrosserie : arceau de sécurité rabattable, No d'homologation FAT 441/78 (autorisation nécessaire du conseiller cantonal pour véhicules agricoles) ou cabine fermée partiellement ou complètement, No OCDE CSD 0335. l'équipement de la cabine complète sera contrôlé à l'immatriculation.
- +) Variante de pneus : AV = 6.00 - 16 6 PR 1370 (2,75) Vmax 30 km/h)
AR = 11.2 - 28 6 PR 2230 (1,80) 30 km/h) ou d'autres pneus équivalents
13.6 - 24 6 PR 2680 (1,60) 30 km/h) (art. 13/1 OCE)
- §) Equipement : les feux et les clignoteurs arrière ainsi que les feux de position et les clignoteurs avant sont fixés sur des supports coulissants (admis pour raisons techniques).

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 160 - Les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les supports des feux arrière doivent être déployés;
- 169 - l'arceau de sécurité rabattable est autorisé (s'il existe).